

### **VIVRE AVEC LA FAUNE SAUVAGE : L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE APPELLE À UNE GESTION RÉNOVÉE ET RATIONNELLE DES DOMMAGES ET NUISANCES LIÉS AUX ANIMAUX SAUVAGES**

Alors que la France connaît un effondrement préoccupant de la biodiversité dans un contexte de réchauffement climatique, d'urbanisation grandissante et d'évolution des sensibilités sociales à l'égard du bien-être animal, **les interactions entre activités humaines et animaux se multiplient et soulèvent des enjeux complexes**. Certaines populations animales – ou certains individus – peuvent causer des dommages agricoles, forestiers, aquacoles ou sanitaires, quel que soit leur statut réglementaire (ESOD, espèces protégées, espèces chassables, nuisibles, etc.) tandis que certaines espèces en déclin nécessitent une protection accrue.

L'Académie vétérinaire de France souligne que les dégâts sont toujours causés par certains individus ou populations localisées, et non par l'espèce entière. Chaque espèce, façonnée par une longue coévolution, constitue dans sa diversité populationnelle, une composante structurelle du socio-écosystème auquel elle appartient.

S'appuyant sur son rapport académique *Vivre avec la faune sauvage* et sur de nombreux travaux scientifiques et rapports de parangonnage, **l'Académie préconise la mise en œuvre de méthodologies scientifiques et éthiques pour l'évaluation et la gestion des dommages et nuisances liés à la faune sauvage**. Elle recommande notamment :

- une caractérisation objective et comparative des bénéfices écosystémiques et des dommages causés par chaque population concernée ;
- des décisions fondées sur la preuve scientifique, à l'aide de structures de concertation réunissant l'ensemble des acteurs du territoire ;
- dans une démarche éthique, que la préférence soit donnée, chaque fois que cela est possible, aux mesures de prévention non létales ;
- une évaluation systématique des effets des actions engagées, afin d'ajuster les pratiques dans un processus itératif.

L'Académie vétérinaire de France appelle ainsi les collectivités, services de l'État, acteurs agricoles, gestionnaires d'espaces, détenteurs de droits de chasse ou de pêche, ainsi que les vétérinaires, à adopter une approche intégrée et durable de la coexistence entre humains et faune sauvage. Cette évolution est indispensable pour concilier activités humaines, sécurité, et impératif de préservation de la biodiversité.

Télécharger le rapport et l'avis : <https://academie-veterinaire.fr/publications/avis-rapports-prises-de-position/avis-2025-avf-vivre-avec-la-faune-sauvage.html>

Contact presse : [contact@academie-veterinaire.fr](mailto:contact@academie-veterinaire.fr)

